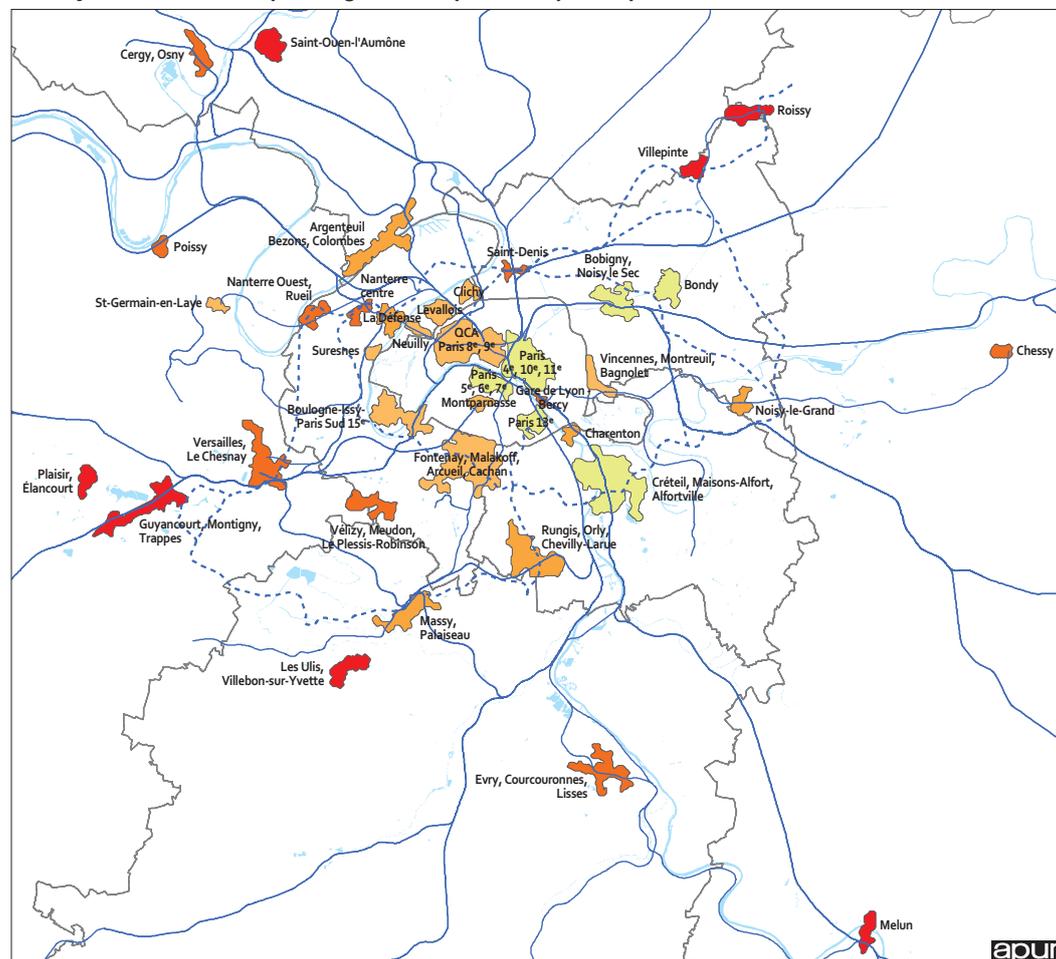


La moitié des salariés des pôles d'emploi franciliens parcourent moins de 10 km pour se rendre à leur travail

En Ile-de-France, 43 % des salariés travaillent dans 39 pôles d'emploi. Sur dix de ces salariés, neuf habitent dans la région francilienne, et six d'entre eux résident dans un département différent de leur lieu de travail. Les salariés des pôles d'emploi de grande couronne sont plus éloignés de leur domicile que ceux des pôles du cœur de l'agglomération. Les femmes et les employés parcourent de plus courtes distances pour aller travailler. Les cadres parisiens sont très présents dans les pôles d'emploi de Paris et dans ceux situés à l'ouest de la capitale. Les pôles d'emploi de Seine-Saint-Denis, ainsi que certains pôles spécialisés et excentrés, ne parviennent pas à recruter des cadres à proximité en raison d'une inadéquation entre le profil des emplois offerts et la qualification des actifs résidents.

La connaissance des déplacements dans les pôles d'emploi franciliens s'inscrit dans le cadre du projet du Grand Paris dont un des objectifs est de raccourcir les trajets domicile-travail des Franciliens. En Ile-de-France, 39 pôles d'emploi de plus de 10000 emplois ont été identifiés (Sources et définitions). Ces pôles regroupent 2,2 millions de salariés en 2010, soit 43 % des salariés de la région. La moitié des salariés de l'ensemble des pôles franciliens parcourent quotidiennement moins de 10,1 km pour se rendre sur leur lieu de travail.

Des trajets domicile-travail plus longs dans les pôles d'emploi les plus excentrés



Parmi les salariés des pôles d'emploi franciliens, neuf sur dix résident en Ile-de-France; parmi ces derniers, 60 % habitent dans un autre département que celui où est situé leur pôle d'emploi. Seuls 11 % des salariés des pôles résident dans l'une des communes de leur pôle d'emploi (cette part varie entre 2 % à Chessy et

Distance médiane parcourue par les salariés du pôle d'emploi pour se rendre au travail

- Moins de 8 km
- De 8 à 10 km
- De 10 à 12 km
- De 12 à 14 km
- Plus de 14 km
- Existant Train, RER
- Projet GPE

Médiane des 39 pôles : 10,1 km

Source : Insee, DADS 2010

19 % à Créteil-Maisons-Alfort-Alfortville). Les salariés des pôles d'emploi franciliens résidant en province viennent en premier lieu de Picardie (Oise principalement), puis du Centre (notamment Eure-et-Loir). Dans les pôles d'emploi parisiens qui représentent 40 % de l'emploi des pôles franciliens, 37 % des salariés habitent à Paris.

Attraction des grands pôles d'emploi sur l'ensemble du territoire régional et au-delà

Les pôles d'emploi du centre de l'agglomération parisienne se distinguent de ceux situés plus en périphérie. Ils sont plus importants en taille, mieux desservis par les transports en commun et offrent des emplois plus diversifiés. Pour ces raisons, ces grands pôles exercent une attraction territoriale très large : ils attirent des salariés provenant de l'ensemble de la région francilienne mais également des régions limitrophes.

Le Quartier central des affaires (QCA) de Paris est le premier pôle d'emploi régional avec 450 000 salariés. La provenance des salariés est variée et diffuse (figure 1). Si plus d'un tiers est constitué de salariés qui résident à Paris, le QCA attire aussi 140 000 résidents de petite couronne dont 67 000 résidents des Hauts-de-Seine et plus de 100 000 en provenance de grande couronne. Le QCA est aussi le pôle francilien qui attire le plus grand nombre d'actifs depuis l'extérieur de la région (48 000 salariés).

Le pôle de La Défense présente les mêmes caractéristiques. Il recrute principalement ses salariés dans les Hauts-de-Seine (34 500) et à Paris (32 000), mais reçoit aussi des flux importants depuis les Yvelines

(20 000), l'extérieur de l'Ile-de-France (13 000) et le Val-d'Oise (11 000).

Dans les pôles d'emploi plus périphériques, de taille plus modeste et situés en grande couronne, les salariés résident pour l'essentiel dans le département de leur lieu de travail.

Le futur Grand Paris Express améliorera la desserte des certains pôles excentrés

La moitié des salariés des 39 pôles résident à moins de 10,1 km de leur pôle d'emploi. Cette distance médiane varie fortement d'un pôle à l'autre : elle fluctue entre 6,5 km pour les salariés du pôle « Paris 5^e, 6^e, 7^e » et 22 km pour les salariés du pôle de Roissy.

La distance médiane parcourue par les salariés pour se rendre à leur travail est plus courte lorsque le pôle d'emploi est situé dans un territoire dense en population et en emploi, c'est-à-dire au centre de l'agglomération (carte). Dans les pôles d'emploi centraux (Paris et petite couronne), 53 % des sala-

riés résident à moins de 10 km du pôle d'emploi où ils exercent leur activité, contre 35 % pour les salariés des pôles de grande couronne. Ces derniers sont plus nombreux à effectuer de longues distances domicile-travail : 28 % résident entre 20 et 50 km de leur pôle d'emploi, soit une proportion deux fois plus importante que les salariés des pôles de Paris et de petite couronne. Le futur projet du Grand Paris Express devrait sensiblement améliorer la desserte en transport en commun de certains pôles d'emploi plus excentrés et par là contribuer à réduire les distances domicile-travail des salariés y travaillant. C'est le cas par exemple des pôles de Roissy, Villepinte, Guyancourt-Montigny-le-Bretonneux-Trappes.

Des distances domicile-travail plus courtes pour les femmes et les employés

La distance au lieu d'emploi varie aussi selon les caractéristiques des salariés. Ainsi, la distance médiane parcourue est un peu plus courte pour les femmes (9 km) que pour les

hommes (11 km). De même, elle est un peu plus courte pour les salariés travaillant à temps partiel (9 km), en majorité des femmes, que pour ceux qui exercent un temps complet (10 km), à l'exception de quelques pôles (Gare de Lyon, Roissy, Chessy et Saint-Ouen-l'Aumône).

Dans l'ensemble des pôles d'emploi, les salariés exerçant une profession intermédiaire sont les plus éloignés de leur pôle d'emploi (12 km), tandis que les employés sont les plus proches (9 km) après les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (6 km). Cette distance médiane se situe à 10 km pour les cadres et 11 km pour les ouvriers. Cependant, les déplacements domicile-travail par catégorie socioprofessionnelle ne sont pas identiques d'un pôle à l'autre (figure 2). Cela s'explique généralement par les différences entre le type d'emplois offerts et les caractéristiques de la population active résidente, par des prix immobiliers élevés à proximité du pôle, ou encore par un manque d'attractivité de certains territoires pour les cadres.

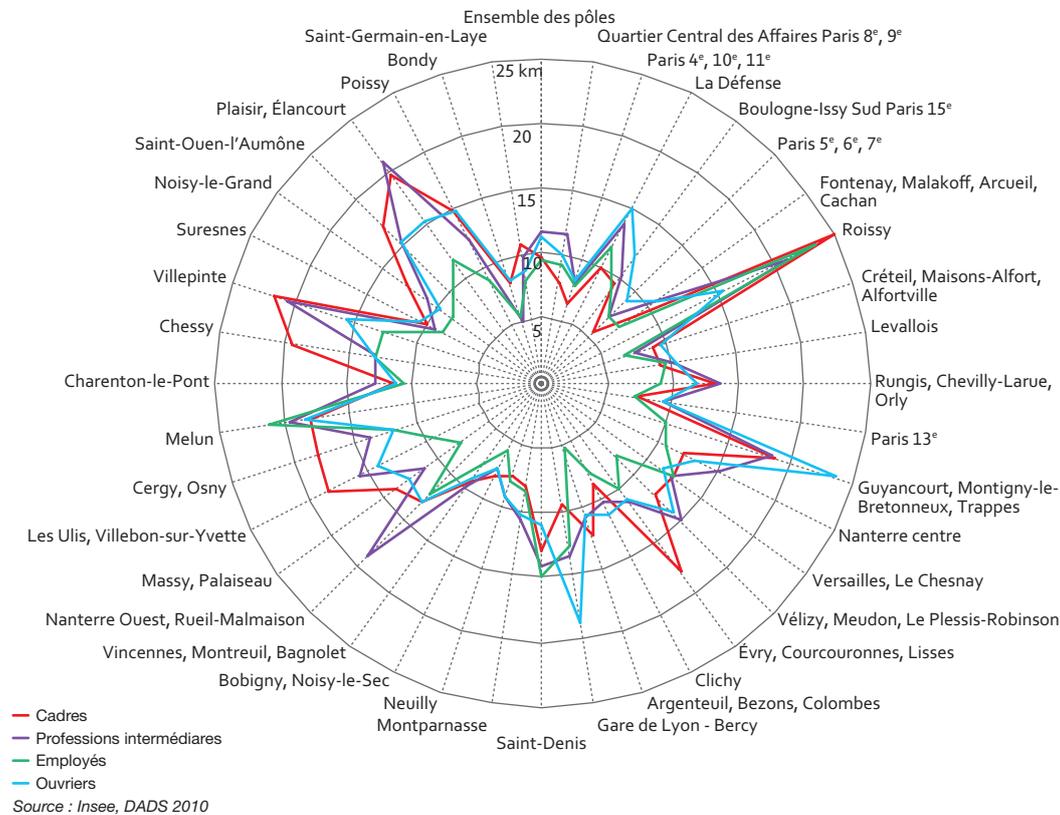
Figure 1 - Les grands pôles d'emplois comme le Quartier Central des Affaires et la Défense attirent des salariés de toute l'Ile-de-France et des régions limitrophes

Lieu de résidence des salariés des cinq principaux pôles d'emploi franciliens (en %)

	Pôles d'emploi				
	Quartier Central des Affaires Paris 8 ^e , 9 ^e	Paris 4 ^e , 10 ^e , 11 ^e	La Défense	Boulogne-Issy-Sud Paris 15 ^e	Paris 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e
Nombre d'emplois	447 400	209 800	138 000	121 500	103 400
Paris	35,3	40,1	23,3	23,3	46,1
Hauts-de-Seine	15,0	8,6	25,1	31,8	11,9
Yvelines	7,6	3,9	14,3	9,7	4,7
Val-de-Marne	8,1	10,4	6,8	6,1	9,6
Seine-Saint-Denis	8,1	12,6	5,3	5,0	7,7
Essonne	4,0	4,3	3,9	5,2	5,5
Val-d'Oise	6,3	5,6	7,7	4,0	4,0
Seine-et-Marne	4,8	6,0	3,9	2,7	3,8
Province	10,8	8,5	9,7	12,2	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, DADS 2010

Figure 2 - De longues distances domicile-travail pour les cadres de Roissy, Villepinte et Plaisir-Élancourt, les ouvriers de Guyancourt et les employés de Melun
Distance médiane parcourue par les salariés des pôles pour se rendre au travail selon la catégorie socioprofessionnelle (en km)



Des distances plus courtes pour les salariés des pôles administratifs et plus longues pour les salariés du transport

La distance parcourue pour se rendre au lieu de travail dépend aussi du secteur d'activité dans lequel exerce le salarié. Les salariés des secteurs de l'administration, de l'hébergement-restauration, des activités juridiques-comptables-gestion et de l'édition-audiovisuel-télécommunications sont ceux qui parcourent les distances les plus courtes pour se rendre au travail (distance médiane de 8 km). Dans les pôles à dominante d'emploi administratif situés à Paris et dans les chefs-lieux des départements franciliens, les distances médianes parcourues sont toutefois disparates : elles sont comprises entre 5 km à Bondy et 23 km à Melun.

Ces salariés des pôles administratifs résident principalement dans le département d'implantation du pôle, quelle que soit leur catégorie sociale (à l'exception de Bobigny où les cadres viennent le plus souvent de Paris). C'est surtout le cas des professions intermédiaires et des employés, dont plus de 60 % résident dans le département de leur pôle d'emploi.

Le pôle de Nanterre centre a cependant une aire d'attraction un peu plus large puisque la part des professions intermédiaires et des employés résidant dans les Hauts-de-Seine est plus modeste que dans les autres pôles (respectivement 29 % et 47 %). Dans le pôle de Cergy, proche des départements de l'Oise et de l'Eure, les professions intermédiaires et les ouvriers vivant hors de l'Île-de-France sont plus

nombreux qu'ailleurs (20 %). Dans tous ces pôles administratifs, excepté à Melun, les cadres parisiens sont particulièrement bien représentés. Par exemple, 22 % des cadres qui travaillent à Créteil résident à Paris, alors que dans l'ensemble, seuls 10 % des salariés du pôle résident à Paris.

À l'inverse, les salariés des secteurs de la construction et des transports parcourent les plus longues distances pour aller travailler (respectivement 14 km et 18 km). Cette distance est encore plus longue pour les salariés travaillant dans le secteur des transports aériens.

La distance médiane domicile-travail parcourue par les salariés de Roissy est presque deux fois plus importante que celle parcourue par les salariés de

Rungis Orly (22 km et 12 km). Les cadres et les professions intermédiaires travaillant dans le pôle de Rungis proviennent des territoires proches en Essonne et dans le Val-de-Marne, alors que le pôle de Roissy attire davantage de salariés dont le lieu d'habitation est plus lointain (27 % résident hors de la région francilienne dont la moitié dans l'Oise). Dans ce pôle, les cadres, les employés et les professions intermédiaires sont plus éloignés de leur lieu de travail que les ouvriers. Ces derniers sont le plus souvent originaires de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Peu de cadres résidents dans les pôles de Seine-Saint-Denis

Les pôles d'emploi situés en Seine-Saint-Denis attirent de nombreux cadres résidant en dehors du département, car ceux-ci y sont assez peu représentés parmi les actifs résidents : 13 % en 2011 contre 27 % en Île-de-France et 43 % à Paris. Dans le pôle de Saint-Denis, très proche de Paris, 40 % des salariés sont cadres. Ils résident le plus souvent à Paris (24 %), puis dans les Hauts-de-Seine (16 %), alors que seuls 8 % des cadres de ce pôle vivent en Seine-Saint-Denis.

Ce déséquilibre s'observe également dans les autres pôles du département, mais de façon moins marquée. Les cadres parisiens sont aussi très présents dans les pôles de Bobigny et de Vincennes-Montreuil-Bagnolet.

Dans le pôle de Noisy-le-Grand, les cadres sont plus souvent originaires de Seine-et-Marne du fait de la proximité du pôle avec ce territoire.

Enfin, dans le pôle de Villepinte, un quart des cadres résident en dehors de l'Île-de-France, no-

tamment en Picardie (8 % des cadres du pôle résident dans l'Oise). Les employés et les ouvriers des pôles d'emploi de Seine-Saint-Denis, davantage représentés parmi la population active du département, résident plus souvent que les cadres en Seine-Saint-Denis.

Une forte proportion de cadres parisiens dans les pôles de Paris et dans les pôles voisins de l'ouest

Les salariés des pôles parisiens habitent plus souvent à Paris que dans un autre département et ce quelle que soit leur catégorie sociale. Dans l'ensemble des pôles parisiens, la part des salariés résidant à Paris varie de 28 % (Gare de Lyon-Bercy) à

46 % (Paris 5^e-6^e-7^e), mais ces proportions sont encore plus élevées pour les cadres : entre 36 % et 54 %. Les cadres représentent une forte proportion des actifs qui résident à Paris et travaillent dans un pôle parisien (47 %, contre 33 % de cadres parmi les salariés qui travaillent dans un pôle parisien mais qui ne résident pas à Paris).

Dans le QCA, 40 % des cadres résident à Paris, ce taux est de 28 % pour les professions intermédiaires, 34 % pour les employés et 30 % pour les ouvriers. Les cadres parisiens sont également bien représentés dans les pôles d'emploi situés à l'ouest de Paris, tels que La Défense, Neuilly, Levallois et Clichy. Les cadres de ces pôles résident

également assez fréquemment dans les Hauts-de-Seine.

Certains pôles spécialisés et excentrés ont des difficultés à recruter des cadres à proximité

Quelques pôles excentrés de grande couronne recrutent localement leurs salariés, à l'exception des cadres qui sont plus souvent éloignés. Par exemple, les emplois du pôle de Chessy (Disneyland) sont majoritairement pourvus par des résidents de Seine-et-Marne (70 % des professions intermédiaires, employés et ouvriers contre 54 % des cadres). Les cadres de ce pôle effectuent plus souvent des navettes depuis Paris ou le Val-de-Marne.

Dans le pôle de Guyancourt, 42 % des cadres et des ouvriers résident dans les Yvelines, contre 68 % des employés. Plus d'un quart des cadres de ce pôle viennent de Paris ou des Hauts-de-Seine. Dans le pôle des Ulis, seulement 37 % des cadres sont essonniers, contre 75 % des employés.

Dans les pôles de Plaisir-Elancourt, Evry, Saint-Ouen-l'Aumône, les cadres résident souvent assez loin de leur lieu de travail et, de fait, parcourent de longues distances domicile-travail. Ce constat est encore plus flagrant pour les cadres de Roissy et de Villepinte qui sont les plus éloignés : respectivement 12 % et 8 % d'entre eux résident dans l'Oise.

■ Sources et définitions

L'agglomération parisienne est entendue ici au sens de l'unité urbaine de Paris, telle que définie par l'Insee en 2010. Les pôles d'emploi, construits à l'aide d'un outil d'analyse spatiale développé par l'Insee, ont au moins 10 000 emplois, une densité supérieure à 100 emplois par hectare et un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents. Dans cette étude, le lieu d'habitation correspond au centre de la commune de résidence du salarié et le lieu de travail correspond au centre de la commune d'implantation de l'établissement concerné. Ainsi, si un salarié travaille dans un établissement situé sur sa commune, le trajet domicile-travail sera de 0 km. L'étude est basée sur l'exploitation des sources Sirene, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), ainsi que la déclaration annuelle des données sociales (DADS).

■ Pour en savoir plus

« En Ile-de-France, 39 pôles d'emploi structurent l'économie régionale », Insee Ile-de-France à la page, n° 417, janvier 2014.

En complément à cette étude : fiches profil des migrations alternantes dans les 39 pôles d'emploi de l'Ile-de-France à consulter sur apur.org.

« Dans le Bassin parisien, les résidents de Seine-et-Marne parcourent les plus longues distances pour aller travailler », Insee Ile-de-France à la page, n° 380, janvier 2012.

« Déplacements domicile-travail : l'attraction francilienne sur les actifs des départements limitrophes se confirme », Insee Ile-de-France à la page, n° 379, janvier 2012.

L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.

Directrice de la publication

Dominique ALBA

Note réalisée par

François MOHRT, Pauline VIROT (Apur), Jean-Wilfrid BERTHELOT et François DUBUJET (Insee)

Sous la direction de

Audry JEAN-MARIE

Cartographie

Christine DELAHAYE

Mise en page

Apur

www.apur.org